Les services de l'État en Loire-Atlantique avec vous au quotidien



Agriculture | Appui aux territoires | Culture | Entreprises, Emploi et Insertion | Environnement, Aménagement et Logement | Jeunesse et Sports | Mer et Littoral | Politique de la ville | Sécurité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 2 août 2019

Licence de pêche amateur aux filets et aux engins

Les personnes intéressées par l'obtention ou le renouvellement des licences de pêche amateur aux filets et aux engins sur le domaine public fluvial pour l'année 2020 sont invitées à adresser une demande écrite à la :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau, Environnement
Unité Biodiversité
10 Boulevard Gaston Serpette
B.P. 53 606
44 036 NANTES CEDEX 1

avant le 15 SEPTEMBRE 2019

Le demandeur devra préciser :

- ses nom, prénom, adresse et téléphone ;
- la zone de pêche concernée : LOIRE ERDRE CANAL de NANTES-à-BREST SÈVRE NANTAISE réservoir de VIOREAU réservoir de la PROVOSTIÈRE ;
 - le numéro du lot ou le lieu de pêche et le type de licence souhaités.

Plus d'information sur www.loire-atlantique.gouv.fr (politiques publiques / environnement / pêche en eau douce).

Préfecture de la Loire-Atlantique 6 quai Ceineray - BP 33515 44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr



